



CALENDRIER ANNUEL 2009-2010

septembre 2009

d	l	m	m	j	v	s
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

octobre 2009

d	l	m	m	j	v	s
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

novembre 2009

d	l	m	m	j	v	s
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

décembre 2009

d	l	m	m	j	v	s
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

janvier 2010

d	l	m	m	j	v	s
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

février 2010

d	l	m	m	j	v	s
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28						

mars 2010

d	l	m	m	j	v	s
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

avril 2010

d	l	m	m	j	v	s
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

mai 2010

d	l	m	m	j	v	s
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

juin 2010

d	l	m	m	j	v	s
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

juillet 2010

d	l	m	m	j	v	s
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

août 2010

d	l	m	m	j	v	s
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31	1	2	3	4

LÉGENDE : FERMÉ SESSION AUTOMNE SESSION HIVER SESSION PRINTEMPS SESSION ÉTÉ

MAI: ACTIVITÉ PORTE OUVERTE AOÛT: CONCOURS ANNUEL

*Ateliers (obligatoire avant les examens)

12-19-26 septembre 2009

3 octobre 2009

9-16-23 janvier 2010

*Examens de certification FEQ

10-17-24-31 octobre 2009

30 janvier 2010

6-13 février 2010

*Les examens certification des cavaliers, moniteurs ou instructeur ne sont pas obligatoires

*Tenu des activités d'accréditation cavaliers I à VIII seulement si il y a un nombre suffisant d'inscription

*Inscription seulement sur paiement complet des ateliers de préparation et de l'examen

*Prix selon nombre de participants

Porte ouverte

24 mai 2010

Concours annuel

29 août 2010

Camps de jour 7 semaines

28 juin au 22 juillet 2010 (lundi, mardi, mercredi, jeudi)

09 août au 26 août 2010 (lundi, mardi, mercredi, jeudi)

Horaires selon calendrier scolaire pour les heures d'enseignement

Session automne, hiver, printemps et été du 8 septembre au 20 juin : dimanche, mardi, jeudi et samedi

Session été du 28 juin au 28 août : lundi, mardi, mercredi et jeudi.

Heures d'ouvertures :

De 9h à 16h

Le CEC demeure ouvert en tout temps pour les copropriétaires selon l'entente.

Prix spécial forfait annuel 10 leçons par saison

40 leçons de 25 à 30\$/leçon

Forfait à la saison

10 leçons de 30 à 38\$/leçon

Carte de membre obligatoire 45\$/an renouvelable le 1^{er} mai 2010 (1 memship par famille).

Leçon privée et évaluation selon besoin et disponibilité

Copropriétaire : Leçon privée 30\$/30 minutes au besoin selon plan d'entraînement s'il y a lieu ou leçon de groupe voir tarif selon la saison et forfait annuel.

***Tarif en vigueur septembre 2009, TPS et TVQ incluses.**

Chaque saison est une session et compte 10 leçons à raison d'une leçon par semaine pendant 10 semaines.

Il est possible d'ajouter le nombre de leçons désirées au forfait de base selon disponibilité.

La session d'été compte 12 semaines, donc 2 semaines supplémentaires pouvant ainsi servir de consolidation ou de perfectionnement avant le concours si désiré non inclus dans votre forfait de 10 leçons.

Il est possible d'ajouter des leçons à votre forfait de base de la session été 10 leçons au tarif de la saison printemps sur inscription et paiement complet avant le 21 mai 2010 ou en cours de saison au tarif prévu.

Les groupes sont constitués selon niveau équestre et l'âge des participants sous évaluation de l'instructeur pour le développement des habiletés et la sécurité de la pratique. La vitesse d'évolution varie d'un cavalier à l'autre. L'instructeur se réserve le droit avec le consentement des parents de changer l'élève de groupe. Les montures sont attribuées selon niveau équestre et disponibilité au bon soin de l'instructeur sauf les cavaliers propriétaires conserveront de droit leurs montures poney ou cheval. Les leçons sont à jour et heure fixe. L'enseignement est prodigué selon les normes de la FEQ et de la FEF, la participation aux activités d'accréditation des cavaliers a lieu 2 fois par année (automne et hiver) mais n'est pas obligatoire. La formation d'accréditation supérieure (moniteur, instructeur et entraîneur) est disponible de septembre à mai et nécessite une sélection des candidats de niveau VI minimum. Les cliniques de perfectionnement en dressage sont dispensées à chaque session (4 X/an.)

Le nombre d'élèves par séance dépend du niveau, de la discipline choisie (dressage ou saut) ainsi que de l'homogénéité des groupes.

En générale :

BRONZE : 1 ou 2

ARGENT : 2 ou 3

OR : 2 À 4

Le ratio permis par la FEQ est de 7 cavaliers/enseignant.

Politiques et règlements

CONDITIONS

Les taxes de ventes sont incluses au prix.

Les séances sont consécutives à jour et à heure fixe selon le calendrier annuel du CEC

Carte de membre annuelle obligatoire 45\$. Renouvellement par chèque postdaté en date du 1^{er} Mai 2010.

1 carte par famille résidant à la même adresse.

RÉCUPÉRATION

Vous êtes malade, en vacances, en déplacement professionnel ou scolaire : vous avez la possibilité de récupérer 1 séance par session d'abonnement ou 4 séances pour forfait annuel. Ces récupérations se font en fonction des places vacantes.

ANNULATION

Les inscriptions sont fermes et donnent lieu à aucun remboursement.

ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT

La licence de la Fédération Équestre du Québec est conseillée. Formulaire disponible au www.feq.qc.ca

Dans le cas contraire, il appartient au cavalier d'amener la preuve qu'il possède une assurance personnelle multirisque en cours de validité couvrant les activités équestres, dégageant le Centre Équestre Classique de cette responsabilité.

ÉQUIPEMENT RECOMMANDÉ

Bombe Certifié, bottes, cravache, Sac de pansage avec brosse et cure pied, gants et guêtre (voir boutique).

QUELQUES RECOMMANDATIONS

Prévoir un quart d'heure avant et après la reprise pour assurer les soins et s'occuper de sa monture.

L'heure de cours correspond à la prise en charge des cavaliers par leurs enseignants et représente environ 45 minutes de pratique.

Interdiction d'entrer dans les paddocks (enclos ou se situent les chevaux).

Les membres sont responsables de faire respecter les normes de sécurité à leurs invités.

Les membres doivent se comporter de façon à ne mettre en danger sa sécurité et celle des autres cavaliers.

Les cavaliers doivent informer l'instructeur de son état de santé ou d'un changement de son état de santé, ne consomme pas d'alcool, de drogue ou autres substances dopantes.